

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON**Séance du 4 avril 2023**

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU.EXCUSÉS : Alexandre LARRUHAT, Bérénice DABAN, Olivier CHARRETPROCURATIONS : Alexandre LARRUHAT à Jean-Marc DOURAU, Bérénice DABAN à Audrey VANHOOREN, Olivier CHARRET à Marc CANTONSecrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI**DÉLIBÉRATION N°2023-27 : VOTE DU BUDGET COMMUNE 2023**

Par délibération du 2 février 2023, M. le Maire a été autorisé à effectuer des dépenses avant le vote du budget. Il s'avère nécessaire de modifier les prévisions au budget primitif de l'exercice comme suit :

Articles Programmes	Délibération du 2 février 2023	Budget 2023
Art 2152 Progr 302 Voirie 2023	10 000.00 €	100 000.00 €
Art 2135 Progr 220 Travaux Bâtiments communaux	40 000,00 €	11 622.50 €
Art 2188 Progr 217 Matériel	25 000,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte les modifications des prévisions**VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023 :**Investissement :**

Dépenses : 1 378 697 29 €
271 511.00 € (restes à réaliser)
1 650 208.29 €

Recettes : 1 446 223.69 €
203 984.60 € (restes à réaliser)
1 650 208.29 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 521 713.60 €
 Recettes : 1 521 713.60 €

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

